



Définition du travail social pour la région Guadeloupe

Le travail social est une composante des politiques publiques pour le traitement de la question sociale. Il accompagne les changements sociaux.

En constante évolution, il participe du maintien de la cohésion sociale sur un territoire.

Son cadre d'exercice est déterminé par un triple ancrage :

L'analyse de besoins sociaux, la commande sociale et le mandat institutionnel

Le travail social s'enracine dans la relation d'altérité, il s'inscrit dans l'éthique des pratiques sociales et la déontologie des travailleurs sociaux.

La méthodologie du travail social s'appuie sur un ensemble de connaissances basées sur des faits empiriques ou issus de recherches en sciences humaines. Elle s'enrichit également de retours d'expériences, prend en compte les réalités du milieu afin d'accompagner les usagers vers une responsabilité citoyenne et un épanouissement.

Définition validée par le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat, le 12 février 2015.